

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ALENCON - 6101 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/08/2024 - 3306 - 2000 B 51311 - 323 459 925 - THERMOCOAX

THERMOCOAX

Société par actions simplifiée

Zone d'activité Normand'innov, Le pont de Vère

61100 Caligny

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

THERMOCOAX

Société par actions simplifiée

Zone d'activité Normand'innov, Le pont de Vère

61100 Caligny

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'associé unique de la société THERMOCOAX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société THERMOCOAX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 juin 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 Mark Bathgate

Mark BATHGATE

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	200 843	33 762	167 081	52 832
Concessions, brevets et droits similaires	403 068	112 023	291 045	310 843
Fonds commercial	304 898	304 898		
Autres immobilisations incorporelles	639 238	273 376	365 862	368 714
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				-18 294
Constructions	1 689 051	262 132	1 426 920	1 291 548
Installations techniques, matériel, outillage	17 107 643	8 302 938	8 804 706	7 740 882
Autres immobilisations corporelles	1 624 254	709 276	914 978	934 330
Immobilisations en cours	418 140		418 140	504 723
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	7 176		7 176	7 176
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	284 934		284 934	268 089
ACTIF IMMOBILISE	22 679 246	9 998 404	12 680 842	11 460 842
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	9 758 093	614 189	9 143 904	7 059 617
En-cours de production de biens	4 211 611		4 211 611	4 778 006
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	8 753 737	370 061	8 383 676	3 670 092
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	14 780		14 780	54 036
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	15 557 614	185 861	15 371 753	14 153 637
Autres créances	8 265 504		8 265 504	6 737 841
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	708 363		708 363	3 204 594
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	542 058		542 058	790 334
ACTIF CIRCULANT	47 811 760	1 170 111	46 641 649	40 448 157
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	41 593		41 593	35 654
TOTAL GENERAL	70 532 599	11 168 515	59 364 084	51 944 654

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel (dont versé : 441 045)	441 045	441 045
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	411 291	411 291
Réserve légale	45 750	45 750
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	341 623	341 623
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	9 120 653	8 586 643
Subventions d'investissement	400 000	200 000
Provisions réglementées	37 615	43 313
CAPITAUX PROPRES	10 797 977	10 069 666
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	286 170	510 783
Provisions pour charges	264 169	
PROVISIONS	550 339	510 783
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	176 412	105 564
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 905 208	6 951 767
Dettes fiscales et sociales	4 520 491	3 820 632
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 120	21 190
Autres dettes	37 401 014	30 449 038
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	48 007 245	41 348 190
Ecarts de conversion passif	8 523	16 014
TOTAL GENERAL	59 364 084	51 944 654

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	9 734 540	45 948 602	55 683 142	52 184 531
Production vendue de services	34 667	36 073	70 740	56 614
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	9 769 207	45 984 675	55 753 882	52 241 145
Production stockée			1 270 475	-128 082
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			240 936	494 630
Autres produits			94 286	2 509 750
PRODUITS D'EXPLOITATION			57 359 579	55 117 443
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			244 029	228 342
Variation de stock (marchandises)				1 364
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			20 541 725	18 302 071
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-5 274 766	-666 311
Autres achats et charges externes			12 147 119	11 428 424
Impôts, taxes et versements assimilés			590 945	681 742
Salaires et traitements			10 145 053	8 868 061
Charges sociales			3 892 455	3 568 704
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immo. : dot. aux amort. (Dont amort. fonds. commercial)			1 600 205	1 387 360
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			398 938	341 128
Dotations aux provisions			90 501	175 425
Autres charges			764 329	482 600
CHARGES D'EXPLOITATION			45 140 533	44 798 908
RESULTAT D'EXPLOITATION			12 219 046	10 318 535
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			1 472 212	1 547 858
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			135 482	137
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				47 050
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			1 607 694	1 595 045
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 707 109	483 611
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 707 109	483 611
RESULTAT FINANCIER			-99 415	1 111 434
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			12 119 631	11 429 968

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6 920
Produits exceptionnels sur opérations en capital	102 795	725 450
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	10 335	25 416
PRODUITS EXCEPTIONNELS	113 130	757 786
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 639	1 116 899
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	4 637	6 079
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 276	1 122 978
RESULTAT EXCEPTIONNEL	105 854	-365 191
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	1 155 613	953 463
Impôts sur les bénéfices	1 949 219	1 524 671
TOTAL DES PRODUITS	59 080 403	57 470 274
TOTAL DES CHARGES	49 959 751	48 883 631
BENEFICE OU PERTE	9 120 653	8 586 643

FAITS CARACTERISTIQUES

Les comptes sociaux et annexes sont présentés en Euros.

Une convention d'intégration fiscale existe entre les différentes sociétés Françaises du Groupe dont la tête est SPIRAX SARCO France HOLDCO depuis 01.01.2020.

La convention retenue pour la répartition de l'impôt est la suivante : les économies ou surcoûts d'impôt réalisés à l'occasion de l'intégration fiscale seront comptabilisés par la société mère en compte de résultat (gain immédiat/perte immédiate).

La société THERMOCOAX S.A.S. est consolidée par Intégration Globale par la société SPIRAX SARCO France HOLDCO.

FAITS SIGNIFICATIFS

Un contrôle fiscal s'est déroulé et achevé au cours de l'exercice. Au titre des années contrôlées (2019, 2020, 2021 et 2022) une proposition de régularisation de 5 K€ concernant la base d'imposition de la CVAE 2019 et 2020 a été notifiée et acceptée par nos soins. Le règlement est intervenu début janvier 2023.

EVENEMENT POST CLÔTURE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis au 31 décembre 2023 en conformité du règlement l'ANC n°2018-01, modifiant les règlements 2016-07 du 4 novembre 2016 et du n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

L'application du règlement ANC n° 2018-01 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs n'a pas entraîné de modification dans la présentation des comptes de THERMOCOAX SAS et dans leur comparabilité.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels 2022.

Le Chiffre d'affaires.

Il est constaté à la livraison ou dans de rares cas après recette contradictoire si cela est exigé par le client.

Les immobilisations

La valeur d'utilité est appréciée en fonction des situations nettes et des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement, évalués sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées.

Les actifs immobilisés ont été réévalués le 31/12/1992. Un écart de réévaluation est comptabilisé pour **411 KE (2 697 KF)**. Depuis cette date, les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur valeur d'origine.

Depuis le 01.01.2005, les immobilisations décomposables sont amorties selon :

- la durée d'utilisation pour les composants,
- la durée d'usage grâce à l'amortissement dérogatoire pour les structures.

Les immobilisations non décomposables sont amorties selon la durée d'usage grâce à l'amortissement dérogatoire.

Les taux d'amortissement généralement pratiqués sont les suivants :

- Logiciels	de 33,33 % à 100 %
- Agencements terrains	de 4 % à 5 %
- Constructions	de 4 % à 5 %
- Agencements constructions	de 5 % à 25 %
- Machines industrielles	de 6,66 % à 20 %
- Outillage et matériel de laboratoire	de 6,66 % à 25 %
- Matériel de transport	de 10 % à 25 %
- Machines de bureau	20 %
- Matériel informatique	de 20 % à 33,33 %
- Mobilier de bureau	de 10 % à 12,5 %

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

Les stocks

Les stocks sont évalués selon les méthodes suivantes :

- Matières premières : elles sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré,
- En cours de production : ils sont valorisés au coût standard concernant la main d'œuvre et au coût moyen pondéré concernant la matière première,
- Produits finis : ils sont valorisés au coût de production standard.

La dépréciation sur stocks est de :

- 100% pour les articles sans mouvement depuis quatre ans,
- 75% pour les articles sans mouvement depuis trois ans,
- 50% pour les articles sans mouvement depuis deux ans,
- 25% pour les articles sans mouvement depuis un an.

Les Créances Commerciales

Les créances commerciales sont enregistrées pour leur montant nominal. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées lorsque la valeur d'inventaire, appréciée en fonction de la situation juridique et financière de chaque débiteur défaillant, est inférieure à la valeur nominale. Les créances en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change. Une position globale de change est déterminée pour les opérations (créances et dettes commerciales) dont les termes sont suffisamment voisins. En cas de pertes latentes, une provision pour risques est dotée pour la valeur des dites pertes.

Les Valeurs Mobilières de Placement

Les Valeurs Mobilières de Placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les plus values latentes sont réintégrées de manière extracomptable au niveau de résultat fiscal. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Les Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Crédit d'impôt

Le Crédit d'Impôt Recherche est enregistré en diminution de l'impôt.

COMMENTAIRE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Compte tenu de l'étendue des informations contenues dans le bilan et dans le compte de résultat, nous limiterons notre commentaire aux remarques suivantes :

Investissements**Immobilisations corporelles**

Les dépenses d'investissement de l'exercice se sont élevées à 2 607 K€, se répartissant comme suit :

◆ Outillage et matériel de labo	389
◆ Machines industrielles	1 849
◆ Mobilier, machines bureau, informatique, emballages	190
◆ Matériel de transport	0
◆ Installations, agencements, aménagements divers	0
◆ Agencements constructions, aménagements terrains	266
◆ variation des investissements en cours	< 87 >
TOTAL	2 607

Immobilisations incorporelles

Ces dépenses se sont élevées à 198 K€ pour l'exercice, dont 134 K€ pour des frais de recherche et développement et 64 K€ des frais de logiciels.

Immobilisations financières

Un dépôt de garantie complémentaire de 12 K€ a été versé dans le cadre du contrat de bail du bâtiment « THX ONE ».

Des retenues de garantie clients ont été accordées à hauteur de 5 K€.

Effectif moyen

Personnel salarié :

Ingénieurs et cadres	64
Agents de maîtrise et techniciens	49
Employés	23
Ouvriers	148
TOTAL	284

Rémunération et avantages alloués au Président de la société

Néant

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 2023

Produits et charges d'exploitation

Les produits s'élèvent à 57 360 K€.

Ventilation du chiffre d'affaires par marchés géographiques (en K€).

En K€	2023	2022
France	9 769	7 820
Affilié Durex	440	
Affilié Vulcanic	2	
Affilié THX Allemagne	487	542
Affilié THX Etats-unis	15 357	17 408
Autres	29 699	26 471
TOTAL GENERAL	55 754	52 241

Transfert de charges d'exploitation

Les 157 K€ se décomposent comme suit :

Avantages en nature	17
Aides embauche, apprentissage et formations	140
Divers	0
TOTAL	157

Résultat financier

Les produits financiers sont passées de 1 595 K€ en 2022 à 1 608 K€ en 2023. Elles comprennent essentiellement les dividendes de la filiale THX INC.

Les charges financières sont passées de 484 K€ en 2022 à 1 707 K€ en 2023. Elles comprennent essentiellement :

- les intérêts sur le compte courant de notre société Mère pour 1 693 K€,
- les escomptes accordés auprès de certains clients pour 14 K€.

Le résultat financier est de -99 K€ contre 1 111 K€ en 2022.

Résultat exceptionnel

Il s'élève à 106 K€. Il correspond principalement à la subvention région Normandie 100 K€

Participation des salariés

L'exercice a permis de dégager une participation des salariés de 1 156K€.

Impôts sur les sociétés

La contribution de Thermocoax SAS de 1 949 K€ est égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle était imposée distinctement. Au 31 décembre 2023, le CIR enregistré en diminution de l'impôt, s'élève à 599 K€.

NOTES SUR LE BILAN

Etat de l'actif immobilisé (en K€)

En K€	Valeur brute à l'ouverture	Augment/Transfert	Diminution/Transfert	Valeur brute à la clôture
Immob. Incorporelles	1 355	198	6	1 548
Immob. Corporelles*	18 301	5 555	3 017	20 839
Immob. Financières (dont participation)	275	17	0	292

* en cours compris

Etat des amortissements (en K€)

En K€	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Immob. Incorporelles	623	107	6	724
Immob. Corporelles	7 848	1 494	68	9 274
Immob. Financières (dt participations)	-	-	-	-

Etat des provisions pour dépréciation (en K€).

En K€	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Immob. Financières (dt participations)	0	0	0	0

Etat des Stocks (en K€)

En K€	Valeur brute à la clôture	Dépréciation	Valeur nette à la clôture
Matières premières	9 625	614	9 011
Cours de route	133	0	133
Travaux en cours	4 212	0	4 212
Produits S.O.	5 178	264	4 914
Produits Finis	3 576	106	3 470
Stocks de marchandises	0	-	0

Etat des Provisions sur Créances (en K€)

En K€	Montant à l'ouverture	Dépréciation	Reprise	Montant à la clôture
Créances douteuses	134	85	33	186

Etat des créances en K€

		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
Capital souscrit non appelé					
		Total I			
De l'actif immobilisé	Créances rattachées à des participations				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières		285	285	
	Total II		285	285	
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux		192	192	
	Autres créances clients		15 366	15 366	
	Personnel et comptes rattachés		2	2	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée		547	547
		Autres impôts et taxes			
		Divers		2	2
	Groupe et associés		7 693	7 693	
	Débiteurs divers		21	21	
Charges constatées d'avance		542	542		
Total III		24 365	24 365		

Les créances des clients douteux ou litigieux sont dépréciées à 100%.

Etat des charges constatées d'avance**542 K€**

Ces charges correspondent principalement au loyer de crédit-bail « THX ONE » pour 245 K€.

Etat des écarts de conversion actif**42 K€**

Ces écarts au 31/12/2023 concernent nos clients et fournisseurs dont les factures sont émises en devises.

Tableau d'analyse de la variation des Capitaux Propres (en Euros)

	Situation d'ouverture	Affectation du résultat	Autres Mouvements	Situation de clôture
Capital	441 045	0	0	441 045
Ecart de réévaluation	411 291	0	0	411 291
Réserves légales	45 750	0	0	45 750
Autres réserves	341 623	0	0	341 623
Report à Nouveau	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	8 586 643	- 8 586 643	9 120 653	9 120 653
Subvention d'investissement	200 000	0	200 000	400 000
Provisions réglementées	43 313	0	- 5 698	37 615
	10 069 665	- 8 586 643	9 314 955	10 797 977

Un dividende de 8 586 643 euros a été distribué au cours de l'année 2023.

Composition du capital social
441 K€

28 921 parts à la valeur nominale (15,25 euros)

Etat des provisions réglementées
38 K€

Amortissements dérogatoires au 01/01/23	43
Dotation de l'exercice	5
Reprise de l'exercice	10

Provisions pour risques

La provision de 31 K€ est destinée à couvrir les risques de garantie. Elle est établie selon le calcul suivant : C.A. 2023 X (retours de l'année 2023 / C.A. 2022).

La provision de la médaille du travail (un mois de salaire versé au terme de la 25^{ème} année de présence) s'élève à 264 K€ au 31/12/2023. Elle a été établie sur la base d'une croissance annuelle des salaires de 3,00%, d'un coefficient de probabilité de présence (0,98), de survie (0,98) et d'un taux de placement à 2,30 %.

Etat des provisions pour risques et charges (en K€).

	Au 01/01/23	Dotation	Reprise	Au 31/12/23
Garantie clients	42	0	11	31
Pertes de change	20	33	20	33
Médaille du travail	231	33	-	264
Contrats FRAMATOME	0	-	0	-
Travaux site de Planquivon	100		21	79
Litiges clients	119	24	-	143
TOTAL	511	90	52	550

Etat des dettes (en K€).

		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	A 2 ans maxi.à l'origine				
	A plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		5 905	5 905		
Personnel et comptes rattachés		2 735	2 735		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 355	1 355		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	44	44		
	Autres impôts et taxes	391	391		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4	4		
Groupe et associés		37 242	37 242		
Autres dettes		159	159		
TOTAL DES DETTES(a)		47 836	47 836		

(a) dont charges à payer : Fournisseurs factures non parvenues 349 K€, Personnel et comptes rattachés 1 545 K€, Sécurité sociale et autres organismes sociaux 349 K€, Autres impôts et taxes 319 K€, Groupe et associés 1 693 K€, Autres dettes 144 K€.

Engagements hors bilan au 31/12/23	3 613 K€
Cautions sur marchés « France »	0
Cautions sur marchés « étranger »	3 613 K€

Suretés : nantissement de fonds commerce à hauteur de 340 K€ par la banque HSBC et 220 K€ par le CIC.
Une garantie de 488 K€ au CREDIT LYONNAIS.

Une convention d'assurance collective ayant pour objet la couverture des indemnités de fin de carrière a été signée en date du 30 décembre 1994 auprès de CARDIF-Société Vie.

Au 31 décembre 2023, notre situation faisait apparaître une valorisation nette de 3 K€.

A la date de clôture, les indemnités de fin de carrière sont probabilisées à 861 K€. Le mode de calcul est le suivant :

IDR = Droits accumulés par le salarié X probabilité pour l'entreprise de verser les prestations X actualisation des prestations.

Droits accumulés par le salarié = valeurs conventionnelles c'est à dire x mois de salaires (en fonction de l'ancienneté et du type de salarié) augmentation moyenne des salaires 3,00%.

Probabilité de verser les prestations = probabilité de survie X probabilité d'être présent : 0,98 et 0,95.

Actualisation des prestations = taux de placement = 2,00%.

**REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DES IMPOTS SUR LES BENEFICES
(en Euros)**

RESULTAT AVANT IMPOT		IMPOT DU	RESULTAT NET
Courant	12 124 631	2 113 298	10 011 333
Exceptionnel CT	100 854	19 706	81 149
LT	-	-	-
Participation	(1 155 613)	(183 784)	(971 829)
TOTAL	11 069 872	1 949 219	9 120 653

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Valeur cptable des titres	Provision sur titres	Capital	Capitaux propres (hors résultat)	Quote- part du capital détenu	CAHT dernier exercice	Résultat dernier exercice
Thermocoax Inc. 6825 Shiloh Road east Alpharetta 30040 GEORGIA	106 €	0	100 USD	12 322 K USD	100 %	26 842 KUSD	5 295 K USD
Thermocoax UK Ltd St Paul's House Warwick Lane EC4P 4BN LONDON	7 K€	0	1 K GBP	217 K GBP	100 %	154 K GBP	11 K GBP

Opérations avec les entreprises liées (en KEuros)

Créances clients	1 113
Autres créances	18
Dettes fournisseurs	1 106
Comptes courants créditeurs	7 566
Achats de matières premières	1 596
Autres services extérieurs (charges)	2 645
Charges financières	1 693
Ventes	16 285

Les transactions effectuées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

THERMOCOAX
Société par actions simplifiée
Au capital de 441.045,25 euros
Siège social : Z.A. Normand'Innov Le Pont de Vère – 61100 Caligny
RCS Alençon 323 459 925
ci-après la « **Société** »

**ACTE SOUS SEING PRIVE
DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 28 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 28 juin,

La société THERMOCOAX DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 21.220.000 euros, dont le siège social est situé 40, boulevard Henri Sellier, 92150 Suresnes, ayant pour numéro unique d'identification 503 565 962 RCS Nanterre, associé unique de la Société, représentée par Monsieur Franck PIOUCEAU en sa qualité de Président (ci-après l'« **Associé Unique** »),

après avoir pris connaissance des documents suivants tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux comptes, des instances représentatives du personnel et de l'Associé Unique :

- la copie de la lettre d'information du Commissaire aux comptes
- la copie de la lettre d'information du Comité Social et Economique de la Société
- les statuts de la Société
- le rapport de gestion du Président
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023
- les comptes annuels de la Société de l'exercice clos au 31 décembre 2023 arrêtés par le Président
- le texte des décisions proposées à l'Associé Unique

a déclaré statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos au 31 décembre 2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes DELOITTE & ASSOCIES (RCS Nanterre 572 028 041) ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Commissaire aux comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des présentes décisions.

Le Président a rappelé que les documents prescrits par la loi et les statuts ont été adressés à l'Associé Unique ou tenus à sa disposition au siège social dans les délais prescrits, ce dont l'Associé Unique lui donne acte.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été établis par le Président, et qui font apparaître un bénéfice de 9.120.653 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés, soit la somme de 6.266 euros, ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges.

En conséquence, il donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit la somme de 9.120.653 euros de la façon suivante :

- Compte de réserve spéciale : 11.400 euros.
- Distribution de dividendes : 9.109.253 euros.

En conséquence, le montant du dividende pour chacune des 28.921 actions composant le capital de la Société serait égal à environ 314,97 euros et sera mis en paiement dans le délai légal (avant le 30 septembre 2024) et le poste « report à nouveau » demeurera donc à la somme de 0 euro.

Cette distribution ne donnera droit à aucun abattement pour les personnes morales.

Nous vous rappelons qu'au titre des 3 derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Dividende par action éligible à l'abattement de 40 %	Dividende par action non éligible à l'abattement de 40 %
2020	néant	213,52 euros
2021	néant	279,66 euros
2022	néant	296,90 euros

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président, prend acte qu'aucune nouvelle convention réglementée entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, prenant acte que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire de la Société arrive à échéance à l'issue des présentes décisions,

décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, la société DELOITTE & ASSOCIES (RCS Nanterre 572 028 041), valablement inscrite sur la liste des commissaires aux comptes, pour une durée de six (6) exercices comptables, son mandat expirera à l'issue des décisions de l'Associé Unique (ou le cas échéant de la collectivité des associés) appelé à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

L'Associé Unique prend acte que la société DELOITTE & ASSOCIES a fait savoir qu'elle acceptait cette nomination et qu'elle n'était frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction de nature à empêcher l'exercice de leur mission.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette décision est adoptée.

DocuSigned by:
Franck Pioudeau
A86D73AE0AFC48F...

Associé Unique
THERMOCOAX DEVELOPPEMENT
Représentée par le Président Franck PIOUCEAU